

## CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

**11 h 00 :** Célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918. Dépôt d'une gerbe et lecture du message du Ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

**11 h 15 :** Salle Georges Brassens, Remise des prix du concours des Maisons Fleuries, accueil des nouveaux habitants.

Vin d'Honneur offert par la municipalité.

### ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS :

les nouveaux habitants de la Commune (2015 / 2016) sont invités à participer à cette manifestation, à 11 h 15 pour une présentation des services communaux et des activités associatives.



## CHASSE AU BOIS

Après lancement d'un appel d'offres, la location de la chasse au lieudit « Bois le Grand Canton » (de part et d'autre de la RD 905) a été attribuée à la Société de Chasse de Soirans. Le nouveau contrat de location fixe les jours de chasse durant la période de chasse au bois (du 15 octobre au 28 février) :

**1er et 3ème dimanche du mois et vendredi qui suit, soit**

- 6, 11, 20, 25 novembre 2016,
- 4, 9, 18, 23 décembre 2016,
- 1er, 6, 15, 20 janvier 2017,
- 5, 10, 19, 24 février 2017.



## RECENSEMENT DES CLASSES

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser au cours du trimestre où ils atteignent 16 ans. Ce recensement est obligatoire et le récépissé délivré lors de cette inscription est indispensable pour passer les examens (baccalauréat, ...) et le permis de conduire. En l'absence de recensement à 16 ans, il faut attendre l'âge de 18 ans pour régulariser la situation.

**En 2016 sont recensés les jeunes nés en 2000 et en 2017, ceux qui sont nés en 2001.**

Inscriptions en Mairie.



Toutes les informations de la Commune, d'un simple clic ! Informations générales, informations pratiques, vie scolaire, ... N'hésitez pas à « naviguer » ...

[www.mairie-soirans.fr](http://www.mairie-soirans.fr)

## Bienvenue sur le site de la Commune de Soirans

**Secrétariat de Mairie:** Mercredi 16 h 30 - 18 h 30 / Samedi 9 h 30 - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : [mairie.soirans@wanadoo.fr](mailto:mairie.soirans@wanadoo.fr) - Site : [www.mairie-soirans.fr](http://www.mairie-soirans.fr)

**Bibliothèque:** Mardi 16 h 30 - 19 h / Samedi 10 h - 11 h 30 Tél. 03 80 39 43 58 - Fax. 03 80 39 04 96

Mail : [bibliotheque.soirans@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.soirans@wanadoo.fr)

**Centre de Loisirs:**

Ouverture semaines scolaires :

Lundi, Mardi, Mercredi matin, Jeudi, Vendredi 7 h 15 - 8 h 40 / 11 h 50 (12 h Vendredi) - 13 h 30 / 16 h 20 - 18 h 45 - NAP : Vendredi 13 h 30 - 16 h 20

Ouverture loisirs :

Mercredi 12 - 18 h 30 / Vacances 7 h 30 - 18 h 30

Tél. 03 80 27 03 20 (Communauté de Communes Auxonne Val de Saône) / Fax. 03 80 27 03 21 Mail : [contact@ccavds.fr](mailto:contact@ccavds.fr)

**Déchèteries:** Tél 06 70 77 45 63

**PONT** Chemin de la Tille Mercredi et Vendredi 14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)

21130 PONT Mardi et Samedi 8 h 30 à 11 h 45

**ATHÉE** Route de Magny Mercredi et Vendredi 8 h 30 à 11 h 45

21130 ATHÉE Mardi et Samedi 14 h à 17 h 45 (16 h 45 d'Octobre à Mars)



## LA LETTRE DU MAIRE



### Internet haut débit

Il y a tout juste un an, nous avons alerté l'ensemble des pouvoirs publics : Etat, Région, Département et Parlementaires et nous nous étions fortement mobilisés pour obtenir l'accès au haut débit internet. Nous avons obtenu gain de cause auprès d'Orange, gestionnaire des réseaux, qui a décidé de moderniser le réseau qui dessert notre Commune, grâce à la fibre optique. D'ici quelques semaines les nouvelles armoires de distribution installées rue du Meix de la Cure seront opérationnelles et nous disposerons alors d'un très bon accès internet sur l'ensemble de la Commune.

### Travaux et embellissement

Au cours de l'année 2016, ils ont été réduits afin de solder complètement les dernières opérations : logements, atelier, dissimulation des réseaux rue du Canal, réfection des rues du Point du Jour et des Renardières. Néanmoins, les agents de la Commune, dans le cadre du SIVOS, ont réalisé des travaux importants à l'école de Pluvet (classe de CE2) : isolation des murs, création de sanitaires, aménagements divers. Ils ont également participé à l'entretien des différents locaux communaux et à l'embellissement de notre village. La « FLEUR » obtenue en 2014 témoigne du travail quotidien de nos employés communaux et de la qualité du fleurissement des maisons par les habitants ; le 11 novembre prochain, nous mettrons à l'honneur tous ceux qui y participent le plus activement.

### Sécurité

La circulation dans le lotissement « Les Jardins d'Oz » est désormais ouverte par les rues Fouffrans, du Point du Jour et des Renardières. Afin de ne pas dégrader les chaussées et respecter la sécurité des riverains, la circulation est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, à l'exception du camion de collecte des ordures ménagères et des bus scolaires. Une signalisation adaptée est en cours d'installation.

### Incivilités

Le bien-être, dans notre village, c'est avant tout bien vivre ensemble, se sentir bien dans notre vie quotidienne et éprouver un sentiment de sécurité. Le plus souvent cela se passe comme ça, mais au cours de l'été « on » a tiré sur un chat avec une carabine à plombs, par défi, par méchanceté, par insouciance, ... ? et « on » a rendu des enfants tristes et malheureux !

Les bruits intempestifs, les déchets abandonnés sur les trottoirs, les déjections canines non ramassées, ... ne sont pas acceptables et empoisonnent notre quotidien.

Parents soyez vigilants, car des dégradations sont parfois commises par des enfants ou des adolescents et ne sont pas plus acceptables !

### Vigilance

Après le passage à l'heure d'hiver on observe souvent, malheureusement, la recrudescence des cambriolages dans les habitations principales en l'absence des occupants. Alors soyons vigilants aux comportements de « repérage » ou au démarchage effectué à domicile (vente ou autre prétexte) et n'hésitez pas à signaler ce qui vous paraît inhabituel, à la Mairie ou à la Gendarmerie (17). Un comportement citoyen est essentiel dans notre vie quotidienne.

L'ensemble des élus municipaux et moi-même, poursuivons notre engagement pour améliorer votre quotidien et être au service de l'intérêt général.

**Jean-Paul VADOT, Maire de Soirans**  
**Président de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône**

### Dans ce numéro

- Compte rendu du conseil P. 2
- Déchets P. 2
- Travaux classe de CE2 P. 3
- Isolation à 1 euro P. 3
- 11 Novembre - Chasse P. 4

### VIE ASSOCIATIVE

**19 novembre 2016 :**

CYCLO-CROSS de la Forêt (13 h à 16 h 30),

**26 novembre 2016 :**

LOTO du Foyer Rural

# LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Septembre 2016

Le Conseil municipal :

- **A approuvé** le programme d'exploitation forestière 2017 :

- parcelle 39 (12 ha), taillis et petites futaies, lot de chêne, houpriers,
- parcelle 7 partie (0.50 ha), perchis de chênes,

**a fixé** les conditions et délais d'exploitation et a décidé le report du passage en coupe pour la parcelle 35 (15 ha),

- **A approuvé** le projet de reboisement sur 4.82 ha à entreprendre dans les parcelles forestières 8 et 10 de la forêt communale dont le montant estimatif s'élève à la somme de 22 413.14 € HT et a sollicité l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or, d'un montant total de 6 555.20 € (soit 40 % des dépenses éligibles) ;

- **A approuvé** la reconduction de deux conventions de mise à disposition de personnel communal à la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône, dans le cadre du transfert des compétences « restauration scolaire » et « accueil périscolaire » depuis le 1er août 2007 et « accueil de loisirs » depuis le 1er janvier 2009.

- **A décidé** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté, d'une part pour l'électricité, d'autre part pour le gaz.

- **A décidé**, par dérogation, que la concession n° 156 du cimetière communal est perpétuelle.

- **A décidé** de reconduire la mise à disposition de la salle communale de la Verpillière et ses équipements (tables et chaises) aux gérants de « *La Ruche qui dit Oui* », le vendredi de 16 h 30 à 20 h et **a fixé** le loyer annuel et les conditions d'utilisation de la salle.

- **A décidé** de reconduire la mise à disposition de la salle communale des Associations, Grande rue, à la disposition des jeunes d'au moins 16 ans, sous la responsabilité des parents, pendant l'année scolaire 2016-2017, le week-end du vendredi soir 19 h au dimanche soir 20 h, sur une amplitude maximale allant de 14 h à minuit maximum et les jours de vacances scolaires, avec la même amplitude et **a fixé** les conditions d'utilisation.



## TRAVAUX A L'ECOLE DE PLUVET - CLASSE DE CE2

Pendant les vacances scolaires d'été, Gérald et Johnny, les agents techniques de la Commune ont réalisé d'importants travaux de réfection à l'école de Pluvet, dans le cadre du SIVOS : isolation totale de la classe de CE2 avec la mise en œuvre de 80 mm de laine de verre, doublage en panneaux de placoplâtre, peinture des murs, du plafond et des portes de placard aux couleurs choisies par l'institutrice. Ils ont également installé des plans de travail pour poser les ordinateurs. Ces travaux ont été achevés pendant les vacances de la Toussaint : installation d'un WC et d'un chauffe-eau. L'ensemble de ces travaux améliore ainsi le confort et la sécurité des enfants de cette classe. D'autre part, le travail réalisé par les employés communaux, a permis d'importantes économies et entraînera une économie substantielle de chauffage.



## AFFOUAGES 2016 / 2017

Ils sont prévus dans les **parcelles forestières n° 4, 6 et 29**.

Les conditions et modalités d'exploitation ont été détaillées dans « Soirans Actualités ».

Inscription en Mairie jusqu'au

**SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016.**

Le tirage au sort des lots aura lieu le

**SAMEDI 3 DECEMBRE 2016 à 10 H en Mairie**

## COLLECTE DES BACS JAUNES

En raison du 11 novembre (férié), la collecte des bacs jaunes est reportée au **LUNDI 14 NOVEMBRE 2016** (sortir la poubelle le dimanche soir).

## MENSUALISATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

**Demande à faire avant le 15 décembre 2016**

**Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel de la Redevance Incitative pour la collecte et le traitement des déchets.**

Pour bénéficier de ces modes de prélèvement automatique, il convient d'adresser à la Communauté de Communes, **avant le 15 décembre 2016** un mandat de prélèvement, dûment complété et signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Ce document peut être demandé directement au siège de la Communauté de Communes, ruelle de Richebourg 21130 AUXONNE, tél. : 03 80 27 03 20.



## TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE À 1 Euro

Dans le cadre de la transition énergétique, l'Etat a lancé le programme des **Certificats d'Economie d'Énergie - Précarité Énergétique (CEE-PE)**, axé sur l'isolation des logements (loi du 17/08/2015 et arrêté du 30/12/2015)

Ce dispositif, effectif depuis le 1er janvier 2016, a pour ambition :

- **D'agir sur la performance thermique des bâtiments**
- **De contribuer à la diminution des factures de chauffage des foyers modestes.**

Tous les particuliers, propriétaires ou locataires, peuvent bénéficier d'une "prime énergie", afin d'améliorer leur confort d'habitation et ce quel que soit le montant de leurs revenus.

Celle-ci peut couvrir 100 % du montant HT des travaux d'isolation des combles (coût = 1 €), selon le plafond de ressources défini par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, 45 % de la population est éligible à 100 % de prise en charge).

**La Commune, soucieuse de l'amélioration du bien-être de ses habitants, vous invite à saisir cette opportunité :**

- **Dossier consultable en Mairie**
- **Mise à disposition des coordonnées d'une société, partenaire de la Commune, pour la prise en charge d'un diagnostic, le montage du dossier d'aide et la réalisation des travaux.**

